

Épreuves du concours externe

1. Quelles sont les épreuves écrites d'admissibilité du concours externe ?
2. Quelles sont les épreuves d'admission du concours externe ?
3. Quelles sont les épreuves facultatives ?
4. Quel est le programme des épreuves ?
5. Quelles sont les filières d'accès au concours ?
6. Quel est le pourcentage de réussite au concours ?

Le **concours externe** de rédacteur comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves d'admission.

À chaque épreuve, une note de 0 à 20 est attribuée et chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Épreuves écrites d'admissibilité	
1. Spécialités administration générale et secteur sanitaire et social : composition de culture générale	Durée : 3 heures Coefficient 4
2. Spécialité administration générale : rédaction d'une note de synthèse	Durée : 3 heures Coefficient 3
2. Spécialité secteur sanitaire et social : réponse à trois à cinq questions portant sur les secteurs sanitaire et social	Durée : 3 heures Coefficient 3
Épreuves orales d'admission (toutes spécialités)	
Conversation avec un jury - exposé à partir d'un texte - discussion	Durée : 20 minutes Coefficient 3
Interrogation , au choix du candidat : - finances publiques - droit public - droit civil - secteur social et santé	Durée : 15 minutes Coefficient 3
Épreuves facultatives	
Épreuve écrite de langue vivante étrangère - traduction	Durée : 1 heure Coefficient 1
Épreuve pratique de bureautique	Durée : 15 minutes Coefficient 1

1. En quoi consistent les épreuves écrites d'admissibilité du concours externe ?

Les épreuves d'admissibilité sont des épreuves écrites ; elles sont au nombre de **deux** quelle que soit la spécialité (**administration générale** et **secteur sanitaire et social**).

- Pour les deux spécialités, **composition**, d'une durée de 3 heures, sur un sujet de culture générale relative aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain. L'objectif de cette épreuve est d'apprécier la capacité du candidat à présenter, discuter, argumenter une opinion sur la société actuelle.

- Pour la **spécialité administration générale, rédaction d'une note de synthèse**, d'une durée de 3 heures, à partir d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales. L'objectif de cette épreuve est d'apprécier la capacité du candidat à comprendre, utiliser et présenter de manière cohérente les éléments figurant dans le dossier.

- Pour la **spécialité secteur sanitaire et social, réponses à 3 à 5 questions**, d'une durée de 3 heures, portant sur le secteur sanitaire et social (politiques de santé, protection sociale, action sociale, ...). L'objectif de cette épreuve est d'apprécier les connaissances du secteur sanitaire et social du candidat.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

2. Quelles sont les épreuves d'admission du concours externe ?

Les épreuves d'admission sont **communes aux deux spécialités**. Ce sont des épreuves orales.

- **Conversation avec le jury** à partir d'un texte (article de presse, texte officiel, etc.) tiré au sort, destinée à permettre d'apprécier les qualités de réflexion du candidat et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Préparation 20 minutes. Durée 20 minutes.

L'objectif de l'épreuve est d'apprécier les qualités de réflexion du candidat et son aptitude à exercer les missions qu'il sera amené à conduire.

- **Interrogation**, à partir d'une question tirée au sort, portant sur des notions générales relatives à l'un des domaines suivants, au choix du candidat, lors de son inscription : finances, budgets et intervention économique des collectivités territoriales, droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales, droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales (toutes spécialités) ; action sociale des collectivités territoriales (pour la spécialité Administration générale uniquement). Préparation 15 minutes. Durée 15 minutes.

L'objectif de l'épreuve est d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine du droit.

3. Quelles sont les épreuves facultatives ?

Les deux épreuves facultatives n'apportent des points que si la note obtenue est supérieure à 10 sur 20.

- Écrit de **langue vivante étrangère** consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans une des langues vivantes, au choix du candidat : anglais, allemand, arabe moderne, espagnol, grec, italien, néerlandais, portugais, russe. Durée 1 heure.

L'objectif de l'épreuve est d'apprécier l'aptitude du candidat dans une langue étrangère.

- Épreuve pratique de **bureautique**, destinée à vérifier l'aptitude du candidat, notamment en matière d'utilisation d'un logiciel de traitement de texte et d'un tableur, ainsi qu'en matière d'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Durée 15 minutes.

L'objectif de l'épreuve est de vérifier l'aptitude du candidat à manier certains logiciels ainsi qu'apprécier ses connaissances des nouvelles technologies.

4. Quel est le programme des épreuves ?

Il n'existe pas de programme officiel des épreuves écrites du concours mais, après l'analyse de dizaines de sujets réellement « tombés » (Annales du concours), nous avons pu établir une liste de thèmes récurrents.

4.1. Culture générale

Cette liste n'est pas exhaustive. N'oubliez pas de suivre toute l'actualité de l'année précédant le concours, notamment l'actualité sanitaire et sociale. Pour cela, consultez notre **retour sur l'actualité**.

- ▶ Citoyenneté
- ▶ Communication
- ▶ Culture
- ▶ Défense
- ▶ Démocratie
- ▶ Démographie
- ▶ Développement durable
- ▶ Économie
- ▶ Éducation
- ▶ Enfant
- ▶ Exclusions
- ▶ Famille
- ▶ Inégalités
- ▶ Laïcité
- ▶ Loisirs
- ▶ Médias
- ▶ Migrations
- ▶ Mondialisation
- ▶ Personnes âgées
- ▶ Personnes handicapées
- ▶ Politique de la ville
- ▶ Problèmes sociaux

- ▶ Religion
- ▶ Sécurité
- ▶ Travail
- ▶ Violences

Tous ces thèmes sont à analyser du point de vue du droit, de la politique, de l'État, de la Nation, de la fonction publique, des institutions, de la justice, etc. Ces **approches transversales** permettront de dégager les problématiques des sujets.

Exemple de sujet : « La laïcité est-elle toujours d'actualité ? »

Un tel sujet ne pourra être traité sans le regard du droit, de l'État, de la politique, etc.

4.2. Réponses à des questions portant sur le secteur sanitaire et social

- La protection sociale :

▶ L'organisation de la protection sociale : les différents acteurs ; la sécurité sociale ; les principaux régimes (régime général, régimes spéciaux et autonomes) ; principes essentiels, évolution, principaux types de prestations, financement.

- L'action sociale :

▶ Aide sociale légale, aide sociale complémentaire ou facultative ; le rôle de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ; les structures de l'aide et de l'action sociale dans les collectivités territoriales.

- Les institutions sanitaires et la politique de la santé :

▶ L'organisation de la santé: les différents acteurs ; le rôle respectif de l'État et des collectivités territoriales ; le système hospitalier : secteur public hospitalier, établissements d'hospitalisation publics et privés ; les principales politiques de protection et de prévention dans le domaine de la santé : protection maternelle et infantile, protection de l'enfant, lutte contre les dépendances.

- Les politiques sociales et de solidarité :

▶ Le rôle respectif de l'État et des collectivités territoriales : la politique de la famille ; la politique en faveur des personnes âgées ; la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ; la politique du logement ; la politique de la ville.

4.3. Conversation avec le jury

Cette conversation porte sur les thèmes de culture générale.

→ Voir thèmes de culture générale.

- Thèmes en relation avec la profession :

- ▶ Droits des usagers
- ▶ Historique du métier
- ▶ Relation rédacteur/usager
- ▶ Responsabilité
- ▶ Missions du rédacteur
- ▶ Secret professionnel
- ▶ Structures et lieux d'exercice
- ▶ Travail d'équipe

- Entretien :

- ▶ Communication verbale et non verbale
- ▶ Cursus scolaire, stages et emplois
- ▶ Motivations
- ▶ Projet professionnel
- ▶ Gestion du stress

4.4. Interrogation

- Finances, budgets et intervention économique des collectivités territoriales

▶ Notions budgétaires : les principes budgétaires, les budgets locaux ; élaboration, exécution et contrôle ; notions sur les instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ; la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

▶ Les ressources des collectivités territoriales : les recettes fiscales ; les dotations et subventions, de l'État ; les emprunts ; les ressources domaniales.

▶ Les dépenses des collectivités territoriales : dépenses obligatoires et dépenses facultatives ; les différentes phases de la dépense.

▶ L'intervention économique des collectivités territoriales : les compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements dans le domaine économique : l'aspect économique des finances locales.

- Droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales

▶ L'organisation administrative : l'administration de l'État, les collectivités décentralisées et leurs groupements, les établissements publics ; l'administration juridictionnelle.

▶ L'action administrative : la règle de droit et le principe de légalité ; le pouvoir réglementaire, les actes unilatéraux ; les contrats administratifs ; la police administrative ; le service public et ses modes de gestion ; la responsabilité de l'administration ; le contrôle de l'action administrative.

▶ La fonction publique : principes généraux (statut, recrutement, obligations et droits des fonctionnaires) ; la fonction publique territoriale (principales règles relatives au recrutement et à la carrière des fonctionnaires territoriaux, les acteurs de la fonction publique territoriale).

- Droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales

▶ Les personnes physiques : nom, domicile, état, capacité et incapacité.

▶ Le droit de la famille : le mariage et sa dissolution, les différents modes de filiation, l'autorité parentale ; le concubinage, le pacte civil de solidarité et sa dissolution. La propriété et la possession : le droit de propriété et ses démembrements.

▶ Les contrats conclus par les collectivités territoriales : bail, bail rural, bail commercial, acceptation des dons et legs, contrats de cession du domaine privé.

- L'action sociale des collectivités territoriales (uniquement pour la spécialité administration générale)

▶ Organisation et compétences : les compétences de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics dans le domaine de la protection sociale, de l'aide sociale et de la santé. Le rôle des collectivités territoriales dans les principales politiques sociales et de solidarité : la politique de la famille ; la politique de la santé ; la politique en faveur des personnes âgées ; la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ; la politique du logement ; la politique de la ville.

5. Quelles sont les filières d'accès au concours ?

Pour se présenter au concours de rédacteur territorial, le niveau **Bac** est requis. Cependant, pour réussir le concours, il est préférable de posséder un **Bac+2** en **droit** ou **sciences économiques** pour la spécialité administration générale ou être en licence **sanitaire et sociale** pour la spécialité sanitaire et sociale.